

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Ville de Bègles - Fête de la morue du 27 au 29 mai 2011 - Subvention de la
Communauté Urbaine - Convention - Décision- Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la poursuite de sa politique de redynamisation de l'économie locale, la Ville de Bègles va organiser du 27 au 29 mai 2011, la 16^{ème} édition de la Fête de la Morue.

Au fil des ans, la Fête de la Morue est devenue l'un des rendez-vous annuel gastronomique, économique et culturel qui associe les acteurs locaux et la vie associative béglaise avec un rayonnement régional.

Cette manifestation qui attire environ 60 000 visiteurs en moyenne chaque année, a un impact sur le commerce local non négligeable. Ainsi, une quarantaine de restaurants de Bègles et Bordeaux –Sud sont associés à l'évènement en proposant des menus à base de morue ainsi que des animations diverses. Le succès de la Fête de la Morue entraîne aussi le soutien d'un nombre important d'associations qui s'impliquent dans le projet et l'organisation de cette manifestation.

Cette année, la Fête de la Morue innove pour suivre le chemin du Hareng : « King herring », roi des mers du Nord Baltique. Pendant trois jours de fête, le centre –ville de Bègles va se transformer en Village de la Morue ; rendu piétonnier pour l'occasion ; où dégustations, animations, expositions et spectacles et concerts gratuits feront de cette fête un succès croissant sur l'agglomération.

Par sa dimension culturelle, diffuse et populaire, festive et éducative, la Fête de la Morue participe à la cohésion sociale et au bien vivre ensemble et fidèle à son engagement social elle favorise l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite, aux non-voyants et malvoyants.

Au fil des années, la Fête de la Morue évolue, s'efforce de s'adapter aux attentes nouvelles de très larges publics tout en restant fidèle aux fondamentaux (convivialité, valorisation d'un patrimoine mémoriel commun) qui en font un événement fréquenté par un large public et un des « ciments » d'une certaine identité métropolitaine.

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de co-développement à la fiche action 7, notre établissement public a donc été sollicité pour reconduire le soutien financier qu'il alloue à la Ville de Bègles, soit 18 295 € dans le cadre d'un budget prévisionnel T.T.C qui s'élève, pour l'année 2011, à 414 500 €TTC répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Organisation générale	177 600	CUB	18 295
Organisation artistique	65 000	CRA	10 000
Organisation technique	132 300	CG33	10 000
Communication	39 600	Ville de Bègles	196 000
		Communication	4 500
		Participations traiteurs, restaurateurs et partenaires	175 705
TOTAL	414 500		414 500

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant qu'eu égard aux retombées de cette manifestation tant sur le plan économique qu'en terme de promotion et d'image pour l'agglomération bordelaise, la demande de subvention de la Ville de Bègles présentée à la Communauté Urbaine de Bordeaux pour l'organisation de la 16ème édition de la Fête de la Morue est recevable,

DECIDE

Article 1 : l'attribution d'une subvention d'un montant de 18 295 € à la ville de Bègles pour l'organisation de la Fête de la Morue qui se déroulera du 27 au 29 mai 2011,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention communautaire.

Article 3 : La dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 657341, fonction 92, CRB UA01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 JUIN 2011

PUBLIÉ LE : 20 JUIN 2011

Mmeme FRANÇOISE CARTRON